



Procès-verbal de l'assemblée générale bisannuelle du Syndicat de l'UPA de la Vallée-du-Richelieu tenue le 19 mars 2024, à 9 h 30, au Domaine Vineterra à Mont-Saint-Hilaire.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président du Syndicat de l'UPA de la Vallée-du-Richelieu, monsieur Charles Boulerice, procède à l'ouverture de la réunion et souhaite la bienvenue aux productrices et producteurs présents ainsi qu'à notre invité, monsieur Stéphane Bisaillon, 2^e vice-président de la Fédération de l'UPA de la Montérégie.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR

Le secrétaire du syndicat procède à la lecture de l'avis de convocation et de l'ordre du jour. Sur motion dûment proposée par monsieur Alain Gervais et appuyée par monsieur Vincent Angers Deslauriers, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation reçu par courrier comme étant conforme pour la présente assemblée ainsi que l'ordre du jour tel que lu dans l'avis de convocation. L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée 2022 et 2023
4. Mot du président et rapport des activités 2023
5. Rapport financier 2023
6. Modification du règlement
7. Élection des administrateurs
8. Allocution de monsieur Stéphane Bisaillon, 2^e vice-président de la Fédération de l'UPA de la Montérégie
9. Conférence de madame Marie-Ève Bernard, agronome MAPAQ
10. Période des résolutions
11. Levée de l'assemblée

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE 2022 ET 2023

Le secrétaire du syndicat procède à la lecture du procès-verbal de l'AGA du 23 mars 2022. Sur motion dûment proposée par monsieur Alain Gervais et appuyée par monsieur André Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'AGA tenue le 23 mars 2022.

Le secrétaire du syndicat procède à la lecture du procès-verbal de l'AGA du 28 mars 2023. Sur motion dûment proposée par madame Céline Bisaillon et appuyée par madame Sylvie Van Dersmissen, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'AGA tenue le 28 mars 2023.

4. MOT DU PRÉSIDENT ET RAPPORT DES ACTIVITÉS 2023

Le président remercie les membres du conseil d'administration pour leur engagement au cours de la dernière année. Ensuite, il présente les principaux dossiers traités lors des réunions des conseils d'administration ainsi qu'un bilan des représentations faites par les administrateurs du syndicat sur les différents comités:

- **COMITÉ RELÈVE SYNDICALE** : ce comité composé de quatre personnes aide à identifier des candidatures potentielles pour pourvoir les postes vacants au conseil d'administration et propose des stratégies pour favoriser l'implication de la relève, les agricultrices et les fermes de proximités.
- **ARTICLE 59 (LOI PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES)** : la MRCVR a déposé une demande à la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) afin de procéder à une analyse des îlots déstructurés. En 2021, la CPTAQ a convoqué les parties (UPA et MRCVR) afin de procéder comme le prévoit la loi, à l'identification des îlots où il ne sera plus nécessaire de faire des demandes d'autorisation à la CPTAQ. Le processus a été suspendu afin de préciser des articles de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. L'interprétation de l'UPA et de la CPTAQ diffère sur certains aspects de la loi. Les travaux ont repris en 2023. La CPTAQ a tous les éléments pour rendre une décision en 2024.
- **BANDE RIVERAINE** : en 2022 et en 2023, la fédération de l'UPA de la Montérégie a dirigé un projet afin de permettre aux fermes de se conformer à la réglementation sur les bandes riveraines en distribuant gratuitement de la semence et en offrant un forfait pour la semer. Une journée de distribution s'est faite sur notre territoire en 2023.
- **ACTIVITÉS THÉMATIQUES** : le conseil d'administration a proposé trois activités thématiques aux fermes : une formation sur les comptes de taxes à Saint-Antoine-sur-Richelieu en juin, sur le chaulage des érablières à Saint-Denis-sur-Richelieu en octobre et en novembre une conférence à Chambly sur l'agriculture dans la région, de la Nouvelle-France à aujourd'hui.
- **FONDS MICROCRÉDIT** : Le fonds a remis deux prêts en 2023. Madame Mylène Surprenant, l'une des candidates, explique son projet d'entreprise et comment ce prêt l'a aidé à démarrer sa ferme.

5. RAPPORT FINANCIER 2023

Pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, les revenus ont été de l'ordre de 25 713 \$ et les dépenses de 28 752 \$ pour une insuffisance des produits sur les charges de 3 039 \$.

Sur motion dûment proposée par monsieur Vincent Angers Deslauriers et appuyée par madame Céline Bisaillon, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers tels que présentés.

Sur motion dûment proposée par monsieur Normand Teasdale, appuyée de monsieur Marc-Antoine Robert, il est unanimement résolu de retenir les services d'un comptable du SCF Montérégie Inc. à titre de comptable externe du syndicat pour la prochaine année.

6. MODIFICATION RÈGLEMENT

Le secrétaire présente les modifications soumises et répond aux questions. Sur motion dûment proposée par madame Sylvie Touchette, appuyée par madame Céline Bisailon, il est unanimement résolu d'adopter les modifications suivantes au règlement du syndicat :

- Modification pour que les deux postes *Autres productions animales* et *Autres productions végétales* puissent être pourvus autant par l'une que par l'autre des productions.
 - PROCÉDURE : *on conserve les deux postes avec leur échéance, mais si aucune candidature n'est soumise pour le poste en élection, on peut proposer un membre de l'autre type de production pour faire le mandat de deux ans.*
- Modification pour que les sièges des territoires qui sont vacants puissent être comblés par l'assemblée générale par un membre en provenance des autres territoires. Si la vacance survient au courant de l'année, elle pourra être comblée par le conseil d'administration.
 - PROCÉDURE : *on conserve les échéances des postes territoriaux en élection. Lorsqu'un poste territorial est en élection et qu'aucune candidature n'est soumise, un membre des autres territoires peut être soumis et fera le mandat de deux ans.*
- Modification du poste Fermes de petite taille par Fermes de proximité qui pourrait être pourvu par un membre d'une entreprise générant un revenu brut de 100 000 \$ et moins, privilégiant une mise en marché de proximité comme mode de mise en marché.
- Modification du texte afin qu'il soit neutre et inclusif en matière de genre.

7. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Président d'élections et secrétaire d'élections

Sur motion dûment proposée par monsieur Normande Teasdale et appuyée de madame Sylvie Van Dersmissen, il est unanimement résolu de proposer monsieur Stéphane Bisailon comme président d'élections et monsieur André Young comme secrétaire d'élections.

Mise en nomination :

Au poste de Président

Il est proposé par monsieur Alain Lavallée et appuyé de monsieur Vincent Angers Deslauriers que monsieur Charles Boulerice soit nommé au poste de président. Aucune autre mise en nomination n'est faite. Monsieur Boulerice accepte. Il est donc élu.

Administrateur territorial - Poste 2 (Mont-St-Hilaire, Otterburn Park et Saint-Charles-sur-Richelieu)

Il est proposé par monsieur Charles Boulerice et appuyé par madame Céline Bisailon que monsieur Marc-Antoine Robert soit nommé administrateur territorial. Aucune autre mise en nomination n'est faite. Monsieur Robert accepte. Il est donc élu.

Administrateur territorial - Poste 4 (Saint-Jean-Baptiste)

Des propositions sont faites, mais les personnes refusent. Le poste demeure vacant.

Administrateur territorial - Poste 6 (Saint-Antoine-sur-Richelieu)

Il est proposé par monsieur Yves Gaudette et appuyé de madame Céline Bisailon que monsieur André Chagnon soit nommé administrateur territorial. Aucune autre mise en nomination n'est faite. Monsieur Chagnon accepte. Il est donc élu.

Administrateur « Autres productions végétales »

Aucune mise en nomination n'est faite. Le poste demeure vacant.

Administrateur « Fermes de proximité »

Il est proposé par madame Sylvie Van Dersmissen et appuyé de madame Michelle Breton que madame Céline Bisailon soit nommée administratrice « Fermes de proximité ». Aucune autre mise en nomination n'est faite. Madame Bisailon accepte. Elle est donc élue.

Administrateur territorial - Poste 3 (Beloeil, McMasterville, Saint-Marc-sur-Richelieu) [Mandat 1 an]

Aucune candidature provenant de ce territoire n'est faite.

Il est proposé par monsieur François Brodeur et appuyé de monsieur Normand Teasdale que **monsieur Ovila Bérubé** soit nommé administrateur territorial. Aucune autre mise en nomination n'est faite. Monsieur Bérubé accepte et il est élu.

Clôture de la période d'élections

Sur motion dûment proposée par monsieur Normand Teasdale et appuyée de monsieur Vincent Angers Deslauriers, il est unanimement résolu de clore la période d'élections.

8. ALLOCUTION DE MONSIEUR STÉPHANE BISAILLON, 2^E VICE-PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MONTÉRÉGIE

Monsieur Bisailon s'adresse aux membres en présentant les outils et références utilisés pour répondre aux enjeux en agriculture. Il présente les outils de communication de la Fédération, la stratégie de mobilisation enclenchée pour la relève agricole et l'avenir de nos fermes en janvier 2023, la santé psychologique et la campagne de Reconnaissance des fermes (agrEAUresponsables). Sur ce dernier point, trois fermes reçoivent la trousse de promotion remise aux fermes participantes.

Les questions des membres portent sur la fiscalité municipale. Il est demandé l'appui de la fédération régionale à tous les syndicats locaux dans les interventions auprès des municipalités afin d'éviter un transfert du fardeau fiscal vers les fermes. Également, on demande que l'UPA intervienne auprès du MAPAQ pour donner d'autres outils dans le PCTFA afin d'éviter ce transfert.

9. CONFÉRENCE

Madame Marie-Ève Bernard, M. Sc., agr., conseillère en agroenvironnement et santé des sols, MAPAQ est notre conférencière invitée. Sa conférence a pour titre : « Bâtir un sol en santé pour faire face aux changements climatiques ».

10. PÉRIODE DES RÉSOLUTIONS

OBJET : MOBILISATION

- CONSIDÉRANT** la crise des revenus nets des fermes au Québec ;
- CONSIDÉRANT** que le Gouvernement du Québec accorde moins d'un pour cent de son budget à l'agriculture ;
- CONSIDÉRANT** que le budget du Québec déposé le 12 mars 2024 n'augmente pas l'aide de l'État pour l'agriculture ;
- CONSIDÉRANT** qu'un meilleur soutien de l'État pour l'agriculture pourrait permettre de maintenir la compétitivité des fermes ;
- CONSIDÉRANT** que les exigences environnementales et une lourdeur administrative sont en augmentation pour les fermes ;
- CONSIDÉRANT** que les fermes jouent un rôle d'occupation du territoire et de garde-manger pour la population québécoise ;
- CONSIDÉRANT** qu'une mobilisation des agricultrices et agriculteurs doit avoir un écho chez les préoccupations des concitoyens ;
- CONSIDÉRANT** que le message durant la mobilisation doit être global et fort et non une addition des demandes de tous les groupes de l'UPA.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE par monsieur Éric Lévesque ET APPUYÉE par monsieur Vincent Angers Deslauriers, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU DE DEMANDER :

À la Fédération et à la Confédération de préparer une mobilisation ainsi qu'un message global et fort autour :

- Du revenu net des fermes (gestion des risques et fiscalité municipale).
- Des exigences environnementales et de la lourdeur administrative.
- Des avantages sociaux de l'agriculture (occupation du territoire et garde-manger).

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur motion dûment proposée par monsieur Marc-Antoine Robert, appuyée par monsieur Étienne Maccabée, il est unanimement résolu de lever l'assemblée.

Charles Boulerice, président

André Young, secrétaire